



# Dossier de candidature

Ce dossier est à compléter et à retourner avant le 15 mai 2014, avec une copie de votre pièce d'identité, d'un CV et une lettre de motivation.

- Par courriel à [contact@campuscooperatives.coop](mailto:contact@campuscooperatives.coop)
- ou par courrier à : UR SCOP Poitou-Charentes, 7 bis rue Sainte Claire Deville - 79 000 NIORT [ France ]
- ou par fax au 05 49 73 16 20

**Nom**

**Prénom**

**Date de naissance** (jj/mm/aa) :

**Sexe** H  F

**Adresse de résidence permanente**

N° :

Ville :

Tél. :

Département (CP) :

Portable :

Pays :

Courriel :

**Adresse parents – Même que précédente**

JE M'ENGAGE À RESPECTER LES RÈGLEMENTS DE L'ÉCOLE ET JE RECONNAIS LE DROIT AU DIRECTEUR DE CAMPUS COOPERATIVES D'EXIGER LEUR PLEIN RESPECT ET DE PRENDRE LES MESURES QUI S'IMPOSENT SI JE CONTREVIENS À CES DISPOSITIONS. DE PLUS, JE M'ENGAGE À ME LOGER EXCLUSIVEMENT SUR LE CAMPUS PRINCIPAL DE L'UNIVERSITÉ DE POITIERS, INCLUANT LE SOIR ET LES FINS DE SEMAINE COMME L'EXIGE LE RÈGLEMENT.

Aucun projet d'affaires coopératif déjà amorcé ou développé ne pourra être utilisé à Campus Coopératives par les participants. L'idée du projet d'affaires coopératif doit être initiée sur place par l'équipe qui sera formée.

La signature de ce document est un consentement implicite de votre part pour autoriser la direction de Campus Coopératives à utiliser les photographies qui seront prises au cours des deux semaines de cette école d'été, et ce, pour des fins promotionnelles pour Campus Coopératives.

Je reconnais par ailleurs avoir pris connaissance de l'objet de l'école d'été « Campus Coopératives », de son programme et de ses conditions d'organisation. Je reconnais avoir lu les conditions générales exposées ci-après.

Je soussigné(e) \_\_\_\_\_, certifie avoir pris connaissance des conditions générales de Campus Coopératives.

**Signature**

**Date**

la démocratie nous réussit

**lescop**  
SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES  
ET PARTICIPATIVES



**CAMPUS COOPERATIVES**  
**Du 29 au 12 juillet 2014 à POITIERS**  
**Questionnaire**

*Dans le but d'offrir des activités qui répondent le mieux à vos attentes, merci de répondre à ce questionnaire.*

**Nom**

**Prénom**

1. **Comment avez-vous connu Campus Coopératives ?**

2. **Quelle est votre implication avec le monde coopératif, l'économie sociale et solidaire, etc...?**

3. **Quelles sont vos attentes par rapport à l'École ? (par priorité)**



# Conditions Générales

## ARTICLE 1 – CANDIDATURE

Aucune candidature à Campus Coopératives ne sera prise en considération si elle n'est pas transmise par courriel ou par voie postale au moyen du DOSSIER DE CANDIDATURE dûment complété, avant le 15 mai 2014.

## ARTICLE 2 - INSCRIPTION

Avant le 30 mai 2014, les candidats seront informés par courriel de la décision positive ou négative du comité de sélection de Campus Coopératives.

## ARTICLE 3 – TARIF

Pour tout candidat retenu, l'inscription ne sera définitive qu'après réception du règlement de 150 euros par chèque ou virement. Celui-ci ouvre droit à la participation à la formation, aux supports pédagogiques, à l'hébergement, à la restauration, à l'accès aux installations sportives et aux sorties culturelles.

## ARTICLE 4 – REGLEMENT ET ENCAISSEMENT

Le règlement peut être effectué par chèque à l'ordre de « Union Régionale des Scop Poitou-Charentes » ou par virement.

## ARTICLE 5 – FACTURATION

Sur demande du participant, une facture pourra lui être adressée.

## ARTICLE 6 – ATTESTATION DE PARTICIPATION

A l'issue de l'école d'été, un certificat justifiant de la participation à Campus Coopératives sera remis à chaque participant.

## ARTICLE 7 – HORAIRES ET DUREE

Le participant devra se rendre disponible du 29 juin 2014 au 12 juillet 2014. Tous les participants devront, en continu, rester dans le cadre de Campus Coopératives.

Le participant s'engage à respecter les horaires de l'ensemble des conférences, ateliers, activités sportives ou tout autre programme proposé.

## ARTICLE 8 – LIEU DE FORMATION

Le lieu de déroulement de la formation, sauf indication contraire se fera sur le Campus de l'Université de Poitiers.

## ARTICLE 9 – PROPRIETE INTELLECTUELLE ET DROIT D'IMAGE

L'Union Régionale des Scop Poitou-Charentes, organisatrice de Campus Coopératives – Poitiers 2014 - reste propriétaire, sauf clause contraire, des droits du contenu de la formation (supports pédagogiques, outil informatique, etc.). Le participant ne pourra pas en faire un usage commercial (sauf par dérogation accordée par l'Union Régionale des Scop de Poitou-Charentes).

En s'inscrivant à Campus Coopératives, le participant autorise l'organisateur de la formation à faire bon usage de toutes images ou documents dans lesquels il serait représenté (y compris sur les réseaux sociaux).

## ARTICLE 10 – RESPONSABILITE

Le participant s'engage à respecter les consignes de sécurité en vigueur du lieu de formation. Campus Coopératives et son organisateur seront dégagés de toute responsabilité pour tout incident émanant du non-respect du contenu de l'un de ces deux règlements. Le participant atteste avoir une assurance responsabilité civile prenant en charge les dommages éventuellement occasionnés à des tiers, bâtiments ou aux installations. Campus Coopératives n'est pas conseillée aux personnes ne pouvant supporter le rythme intensif de la formation.

Ce dossier doit être transmis par courriel à Campus Coopératives

[contact@campuscooperatives.coop](mailto:contact@campuscooperatives.coop)

Ou par courrier à l'Union Régionale des Scop – 7 bis rue Sainte Claire Deville – 79 000 NIORT [France]

la démocratie nous réussit

**leSCOP**  
SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES  
ET PARTICIPATIVES